



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

CHSCT Académique : l'accueil à tout prix pour le rectorat !

En préambule, la FSU condamne la manière dont s'est terminé ce CHSCTA. En effet, alors qu'un représentant de la FSU intervenait, la visioconférence a brutalement été interrompue ! Le rectorat invoquant que la visio finissait à 13h sans n'avoir prévenu personne auparavant, nous pensions pouvoir finir de porter vos revendications ! Curieuse manière de concevoir ce que le recteur appelle pompeusement le dialogue social !

Dans sa déclaration, la FSU a rappelé la confusion à l'annonce brutale du déconfinement scolaire imposé par le gouvernement à l'encontre des préconisations du conseil scientifique.

La FSU a rappelé les principes qui doivent guider toute reprise scolaire, quel que soit le niveau : **la priorité est la santé et la sécurité des élèves et de tous les personnels.**

Pour cela, des conditions sanitaires claires et strictes sont incontournables pour envisager la reprise. [Voir déclaration FSU](#)

En raison des nombreuses incertitudes qui demeurent, la réouverture des écoles ne peut avoir lieu le 11 mai prochain, tout comme celle des collèges à partir du 18 mai. La FSU demande que celles-ci soient reportées à des dates ultérieures afin que les conditions de sécurité soient réunies et garanties.

C'est pourquoi, la FSU a déposé une procédure d'alerte à compter du 11 mai prochain. Tous les personnels de l'Education nationale désireux d'exercer leur droit de retrait pourront s'y référer en remplissant le registre de danger grave et imminent qui doit être mis à disposition des personnels dans tous les établissements scolaires. Notre alerte est motivée par le fait que les conditions de sécurité sanitaire ne sont globalement pas réunies, ni en moyens humains (agents pour désinfecter, vie scolaire, personnels de santé, etc.) ni en moyens matériels (masques, gels, tests, produits virucides, etc.) pour une reprise des cours à partir du 11 mai.

Sans ces garanties, les syndicats de la FSU prendront toutes leurs responsabilités pour protéger les élèves, leurs familles et tous les personnels. La FSU nationale a d'ores et déjà déposé un préavis de grève à compter du 11 mai.

La FSU a déposé [un ensemble d'avis](#) dont l'objectif est de définir les conditions sanitaires d'une éventuelle reprise scolaire et d'apporter des garanties sanitaires, pour les élèves, leurs familles et les personnels, en cas de reprise. Certains avis n'ont pu être votés, car la visioconférence a été brutalement interrompue. Selon le rectorat, ils devraient être transmis aux autres organisations syndicales qui devront voter. Quand, sous quelles conditions, aucune précision du rectorat ! Quelle valeur auront-ils s'ils ne sont pas votés avant le 11 mai ? Ce fonctionnement n'est pas à la hauteur des enjeux, ne respecte pas leurs représentants et est méprisant vis-à-vis des personnels.

Résumé des interventions du rectorat :

1) Sur les conditions d'ouverture et les personnels éducatifs.

Le recteur s'est voulu rassurant et optimiste sur la réouverture des écoles le 11 mai, bien que les réponses à nos questions suggèrent plutôt le contraire.

Il affirme que les maires conservent la liberté d'ouvrir ou non les écoles et 50 à 60% des élèves sont attendus, ce qui semble pour le moins optimiste !

Il a donné, citant le protocole national, un effectif maximal en maternelle de 10 enfants voire moins, et en primaire 15 voire moins. Aucune information sur les effectifs en collège n'a été annoncée mais, à titre d'information, le DASEN du 63, par exemple, parle plutôt de 10 élèves.

Concernant les masques, le recteur a affirmé que sans masques dans les établissements ceux-ci ne seraient pas ouverts. Les personnels et les élèves auraient à leur disposition 2 masques par jour et par personne fournis par le rectorat. Ce ne seront pas des masques de type FFP2. Leur fourniture n'est pas à faire sur les fonds des établissements. Les masques « maison » sont interdits. Les masques en tissus lavables, à la nouvelle norme AFNOR, fabriqués par l'industrie sont acceptés par le protocole sanitaire mais leur achat et entretien est à la charge des familles et des personnels. **Inacceptable pour la FSU d'acheter ses masques ! L'administration se doit de fournir des masques confortables et sécuritaires.**

Selon les médecins de prévention, le gel hydroalcoolique ne serait pas nécessaire. Un lavage régulier des mains avec du savon serait plus efficace.

Le DRH a précisé que jusqu'au 1^{er} juin les personnels avaient la possibilité d'être en ASA pour garde d'enfants même si l'établissement scolaire est ouvert pour accueillir leurs enfants.

Selon le DRH, un collègue qui remplira ses ORS en présentiel n'aura pas à faire de distanciel, ce qui sous-entend que s'il ne fait pas tout son service en présentiel il complètera en distanciel ! Inacceptable pour la FSU ! **La FSU s'oppose à toute obligation de poursuite simultanée d'une activité d'enseignement en présentiel et à distance pour les niveaux 6^e et 5e.** [Voir les avis FSU](#)

Selon le médecin de prévention, un protocole doit être présenté pour les AESH en proximité avec les élèves en situation de handicap dans lequel serait précisé le respect de la distanciation (1 m selon lui !) et la fourniture de gel, masques et lingettes (voir avis FSU n°13). Aucune réponse sur les missions des AESH sans élève !

2) Sur les agents des collectivités territoriales qui interviennent dans les établissements

Selon le rectorat il n'existe pas à ce jour de protocole sanitaire pour les agents des collectivités territoriales qui interviennent dans les collèges et les lycées. Ce qui est très inquiétant ! Il est indispensable en cas de réunion des personnels en visioconférence ou en présentiel de bien se faire confirmer que les agents eux aussi sont équipés de masques et qu'ils peuvent respecter les gestes barrières et la distanciation physique dans le cadre de leur activité. **Les syndicats de la FSU et la FSU Territoriale ont alerté par courriers le Conseil Départemental 63 et le Conseil Régional à ce sujet, sans réponse de leur part...** [Voir courrier](#)

Pour la FSU, la « reprise » dans les collèges ne peut se faire sans garantie pour tous les personnels.

3) Sur la mise en place du protocole national et nos revendications

Aucune réponse sur le dépistage systématique des personnels et élèves, aucune réponse sur le fait d'informer les personnels d'un établissement où un cas de Covid 19 serait détecté. Rien n'est fait pour assurer une information transparente des personnels et les rassurer.

Aucune réponse du rectorat non plus sur la reconnaissance comme maladie professionnelle du Covid 19 pour un enseignant contaminé.

Réponse floue et pas rassurante du secrétaire Général sur la responsabilité des personnels en cas de covid19 dans l'établissement. Si les gestes barrières sont respectés suivant protocole sanitaire, la responsabilité de l'Etat serait engagée et non celle des personnels.

La FSU continue à demander que tous les personnels soient exonérés de toute responsabilité en cas d'apparition du Covid 19 dans l'établissement.

Refus du rectorat concernant le contrôle de l'application des protocoles dans les établissements par les CHSCT. C'est à l'administration (IEN, DASEN, rectorat) ainsi qu'aux collectivités territoriales de vérifier ! Connaissant les limites de « l'autocontrôle », **la FSU demande aux personnels d'être très attentifs et de signaler à la hiérarchie et**

simultanément aux organisations syndicales toute anomalie ou dysfonctionnement ! Il y va de la santé de toutes et tous !

Ce CHSCTA n'a apporté dans le meilleur des cas que des réponses insuffisantes, il n'est en aucune manière rassurant pour envisager une réouverture des écoles primaires et maternelles le 11 mai, ni des collèges le 18 mai.

Pour la FSU, ni la santé ni la sécurité des élèves et de tous les personnels ne sont garanties, la réouverture des écoles ne peut avoir lieu le 11 mai prochain, tout comme celle des collèges à partir du 18 mai. La FSU demande que celles-ci soient reportées à des dates ultérieures, le temps que les conditions de sécurité soient réunies.